

Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne (appellations d'origine)

Huitième session
Genève, 2 – 6 décembre 2013

RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

adopté par le groupe de travail

1. Le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne (appellations d'origine) (ci-après dénommé "groupe de travail") s'est réuni à Genève du 2 au 6 décembre 2013.
2. Les parties contractantes ci-après de l'Union de Lisbonne étaient représentées à la session : Algérie, France, Géorgie, Haïti, Hongrie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Mexique, Pérou, Portugal et République tchèque (12).
3. Les États ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs : Allemagne, Australie, Bénin, Chili, Colombie, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Jamaïque, Japon, Lituanie, Madagascar, Maroc, Maurice, Pakistan, Paraguay, Pologne, République de Corée, Roumanie, Suisse, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du) (24).
4. Des représentants des organisations internationales intergouvernementales ci-après ont pris part à la session en qualité d'observateurs : Organisation de la coopération islamique (OCI), Organisation mondiale du commerce (OMC) et Union européenne (UE) (3).
5. Des représentants des organisations internationales non gouvernementales ci-après ont pris part à la session en qualité d'observateurs : Association internationale pour les marques (INTA), Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), MARQUES (Association des propriétaires européens de marques de commerce) et Organisation pour un réseau international des indications géographiques (oriGIIn) (4).

6. La liste des participants figure dans le document LI/WG/DEV/8/INF/2 Prov.2*.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

7. Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), M. Francis Gurry, a ouvert la session, rappelé le mandat du groupe de travail et présenté le projet d'ordre du jour figurant dans le document LI/WG/DEV/8/1 Prov.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

8. M. Mihály Ficsor (Hongrie) a été élu à l'unanimité président du groupe de travail. M. Behzad Saberi Ansari (Iran (République islamique d')) et Mme Ana Gobechia (Géorgie) ont été élus vice-présidents à l'unanimité.
9. M. Matthijs Geuze (OMPI) a assuré le secrétariat du groupe de travail.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. Le groupe de travail a adopté le projet d'ordre du jour (document LI/WG/DEV/8/1 Prov.) sans modification.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE LA SEPTIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE LISBONNE (APPELLATIONS D'ORIGINE)

11. Le groupe de travail a pris note de l'adoption, le 19 novembre 2013, du rapport de la septième session du groupe de travail (document LI/WG/DEV/7/7), conformément à la procédure établie à la cinquième session du groupe de travail.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET D'ARRANGEMENT DE LISBONNE RÉVISÉ SUR LES APPELLATIONS D'ORIGINE ET LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ET PROJET DE RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU PROJET D'ARRANGEMENT DE LISBONNE RÉVISÉ

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents LI/WG/DEV/8/2, LI/WG/DEV/8/3, LI/WG/DEV/8/4 et LI/WG/DEV/8/5. Le groupe de travail a examiné en détail toutes les dispositions du projet d'Arrangement de Lisbonne révisé et du projet de règlement d'exécution.
13. Le président a noté et salué les progrès considérables accomplis lors de la session en cours grâce aux délibérations constructives sur des questions très importantes où sont intervenues non seulement les délégations membres mais aussi les délégations observatrices, ce qui augure bien du succès de la conférence diplomatique de 2015.

* La liste finale des participants sera publiée en tant qu'annexe du rapport de la session.

Travaux futurs

14. Le président a confirmé que la prochaine session du groupe de travail serait convoquée au cours du premier semestre de 2014.

15. Il a réaffirmé que la prochaine session serait essentiellement consacrée à l'examen et à la discussion de versions nouvellement révisées du projet d'Arrangement de Lisbonne et de son règlement d'exécution qui seraient établies par le Secrétariat et diffusées suffisamment à l'avance de la prochaine session. Le Secrétariat s'inspirerait en particulier des orientations données par le groupe de travail lors de la session en cours et s'assurerait qu'il serait dûment tenu compte de toutes les observations et propositions dans les versions révisées des dispositions concernées.

16. Le président a encouragé tous les participants à faire part de leurs observations et de leurs suggestions de texte au Secrétariat sur le forum électronique créé à cet effet, tout en rappelant que ces observations et suggestions seraient publiées à titre d'information uniquement et sans préjuger du rôle du groupe de travail ni des délibérations officielles qui s'y tiennent.

17. Le président a rappelé que l'Assemblée de l'Union de Lisbonne avait approuvé, à sa session ordinaire de 2013, la convocation en 2015 d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un Arrangement de Lisbonne révisé dont la date et le lieu exacts seraient arrêtés par un comité préparatoire. Il a noté que la feuille de route à suivre d'ici là prévoyait deux autres sessions du groupe de travail. La neuvième session se tiendrait au cours du premier semestre de 2014 et la dixième session se tiendrait au cours du second semestre de 2014 conjointement avec la réunion du comité préparatoire. À cet égard, le président a rappelé en outre que l'Assemblée de l'Union de Lisbonne serait en mesure de prendre note des progrès accomplis dans la préparation de la conférence diplomatique lors de sa session qui se tiendra durant le second semestre de 2014.

18. Conformément à la feuille de route convenue, le président a indiqué que la dixième session du groupe de travail mettrait l'accent sur la préparation technique des textes du projet d'Arrangement de Lisbonne révisé et du projet de règlement d'exécution pour la conférence diplomatique ainsi que sur la réduction du nombre de questions en suspens, le cas échéant. À cette session, les questions réglées ne seraient pas rouvertes et les propositions et discussions porteraient uniquement sur des questions en suspens.

19. Le président a noté que le groupe de travail souhaitait que le Secrétariat continue de promouvoir les activités du groupe de travail ainsi que le projet d'Arrangement de Lisbonne et de règlement d'exécution révisés afin de faire mieux connaître leurs objectifs et avantages et de stimuler le débat parmi les membres actuels de l'Union de Lisbonne et les autres États membres de l'OMPI.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

20. Le président a noté qu'une conférence d'une demi-journée sur le règlement des litiges dans le cadre du système de Lisbonne avait eu lieu en marge de la présente session du groupe de travail de Lisbonne et que la note d'information sur la question du règlement des litiges dans le cadre du système de Lisbonne (document LI/WG/DEV/8/INF/1) établie par le Secrétariat avait été présentée et examinée.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

21. Le groupe de travail a approuvé le résumé du président figurant dans le présent document.
22. Un projet de rapport complet de la session du groupe de travail sera publié sur le site Web de l'OMPI à l'intention des délégations et représentants ayant participé à la réunion. Les participants seront informés de la publication du projet de rapport sur le site Web de l'OMPI. Ils pourront formuler des observations dans un délai d'un mois à compter de la date de publication. Après cette date, une version du document en mode "changements apparents", qui tiendra compte de toutes les observations reçues de la part des participants, sera publiée sur le site Web de l'OMPI. La publication des observations et de la version en mode "changements apparents" sera communiquée aux participants, assortie d'un délai pour la présentation des observations finales concernant la version en mode "changements apparents". Ensuite, le rapport, qui tiendra compte de toutes les observations finales en tant que de besoin, sera publié sur le site Web de l'OMPI sans changements apparents, avec indication de la date de la publication finale. À compter de cette date, le rapport sera considéré comme adopté, et le groupe de travail sera invité à prendre note de cette adoption lors de sa prochaine session.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

23. Le président a prononcé la clôture de la session le 6 décembre 2013.

[Fin du document]